

Demande d'autorisation de collecte et de
transport de cadavres d'oiseaux et de
chauves-souris dans le cadre des suivis de
la mortalité éolien

2021



SUD CHAMPAGNE

Demande d'autorisation de collecte et de transport de cadavres d'oiseaux et de chauves-souris dans le cadre des suivis de la mortalité éolien

2021

Demande adressée à : **DREAL Grand Est**
14 rue du Bataillon de Marche 24
67200 STRASBOURG

Rémy STOCKY
Remy.stocky@developpement-durable.gouv.fr

Demande réalisée par : **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Sud Champagne**
Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYS
Tel : 03.25.92.28.33
Fax : 03.25.92.56.00
stephane.bellenoue@cpiesudchampagne.fr

Olivia GARCIN
Chargée de mission environnement
Olivia.garcin@cpiesudchampagne.fr

Rédaction : Olivia GARCIN

Cartographie : Olivia GARCIN

Relecture & approbation : Stéphane BELLENOUE

SOMMAIRE

Table des figures.....	1
1. Contexte de la demande.....	2
2. Les demandeurs	2
3. Responsables de la demande collective et interlocuteur auprès de la DREAL	3
4. Période de l'opération.....	3
5. Lieux de l'opération.....	3
6. Taxons concernés	3
7. Conditionnement des animaux et devenir des cadavres.....	4
8. Modalités de compte rendu.....	4
9. Annexe.....	5
9.1 Protocole mi en place	5
9.1.1 Surface et méthode de prospection.....	5
9.2 Liste des parcs éoliens concernés par la demande et leurs caractéristiques	7
9.2.1 Bassigny.....	8
9.2.2 Bétheniville	8
9.2.3 L'Épine.....	9
9.2.4 Beauregard.....	9
9.2.5 Cernon.....	10
9.2.6 Cheppes.....	11
9.2.7 Comes de l'Arce	12
9.2.8 Coteaux du Blaiseron	12
9.2.9 Germinon	13
9.2.10 Haute de Bane	13
9.2.11 Haut de Conge	14
9.2.12 Louvière/Poulangy.....	14
9.2.13 Les Hauts Pays – Mont Doré	15
9.2.14 Mont de la Grévière.....	15
9.2.15 Mont de Bézard	Erreur ! Signet non défini.
9.2.16 Mont Heudelan.....	16
9.2.17 Seine Rive Gauche Nord	16

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de la surface-échantillon à prospecter (largeur des transects de 5 à 10m) (source : protocole révision 2018)	6
--	---

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

- Contexte réglementaire : Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

- A la demande de sociétés d'exploitation de parcs éoliens soumises à la réglementation ICPE, le CPIE du Sud Champagne effectue depuis plusieurs années des suivis mortalité oiseaux et chiroptères en Champagne-Ardenne, et ponctuellement dans les départements limitrophes. Dans certains cas, les cadavres sont acheminés vers le CPIE pour déterminer au mieux l'espèce concernée et connaître si possible les causes de mortalité (collision ou barotraumatisme pour les chiroptères). Parfois, les cas de mortalité sont détectés de manière inopinée par le CPIE sur des parcs ne faisant pas l'objet de suivis mortalité.

- Dans le cas d'animaux retrouvés blessés, les animaux sont transportés au centre de soins du CPIE Sud Champagne. Le transport est couvert par l'arrêté préfectoral du Centre de soins (Article 15).

2. LES DEMANDEURS

Il s'agit d'une demande collective permettant de couvrir l'ensemble des permanents de la structure impliqués dans les suivis de la mortalité éolien. Tous les participants bénéficient des connaissances nécessaires à la réalisation de ces suivis (voir CV).

La liste des demandeurs au 22/01/2021 :

Nom	Prénom
ARNOULT	Andréa
AUBRY	Mathieu
BELLENOUE	Stéphane
CHINAL	Ninon
COMESSE	Florian
ENCINAS	Lilian
FACQ	Thomas
FERY	Emmanuel
FIASCHI	Manon
GARCIN	Olivia
GUERIN	Lucas
HERLEDAN	Vincent
LUCK	Céline
MATHIEU	Pieter
MIKAELSSON	Astrid
QUEVILLON	Martine
ROBLIN	Maéva
ROLLAND	Martine
VUILLEMOT	Clarisse
WAGNER	Maurine

3. RESPONSABLES DE LA DEMANDE COLLECTIVE ET INTERLOCUTEUR AUPRES DE LA DREAL

Stéphane BELLENOUE (Directeur) et **Olivia GARCIN** (Chargée de mission environnement)
Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYS

4. PERIODE DE L'OPERATION

Cette demande est sollicitée pour une période de 1 an, à savoir du 01/02/2021 au 31/12/2021.

5. LIEUX DE L'OPERATION

Cette demande est sollicitée pour les départements suivants :

- Région Grand Est : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meuse (55), Vosges (88)
- La liste des parcs éoliens concernés par cette demande ainsi que leurs caractéristiques et le protocole mis en place sont présentés en annexe.

6. TAXONS CONCERNES

Cette demande porte sur :

- Tous les oiseaux listés par l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ainsi que le Milan royal (*Milvus milvus*) inscrit à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature sauf ceux listés par l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.
- Tous les chiroptères listés par l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ainsi que la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) inscrite à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature sauf ceux listés par l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

7. CONDITIONNEMENT DES ANIMAUX ET DEVENIR DES CADAVRES

Tous les cadavres d'animaux collectés sont acheminés au centre de soins de la faune sauvage du Sud Champagne pour être identifiés et pour établir les causes de la mort.

CPIE du Sud Champagne
Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYS

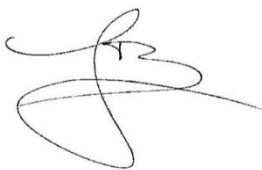
Les cadavres non pris en charge pour analyses par l'ANSES, le Réseau SAGIR ou un laboratoire d'analyses vétérinaires seront stockés dans un congélateur du centre de soins de la faune sauvage du Sud Champagne avant leur destruction par un équarisseur agréé (société ATEMAX). Les animaux stockés sont identifiés et référencés dans un registre distinct de celui du Centre de sauvegarde rappelant l'espèce concernée, son lieu de découverte et la date de découverte. Ce registre sera mis à disposition des services instructeurs.

8. MODALITES DE COMPTE RENDU

Un bilan annuel de la collecte de cadavres réalisé par l'ensemble des demandeurs du CPIE sera transmis à la DREAL.

Fait à Soulaines-Dhuys, le 22/01/2021

Stéphane BELLENOUE
Directeur



Olivia GARCIN

Chargée d'étude



9. ANNEXE

9.1 PROTOCOLE MI EN PLACE

Le protocole demande un suivi de la mortalité d'une période allant au minimum d'environ mi-mai à fin octobre, étalée sur 24 semaines. Il stipule que sur les 24 semaines, au moins 20 passages doivent avoir lieu.

Deux tests de persistance des cadavres sont réalisés, un en début de suivi en semaine 26, et un en fin de suivi en semaine 40.

Enfin, deux tests d'efficacité de recherche sont effectués, un premier en semaine 20 et un second en semaine 43.

Concernant le nombre d'éoliennes suivies, il est stipulé dans le protocole que doivent être suivies « toutes les éoliennes pour les parcs de 8 éoliennes et moins ; pour les parcs de plus de 8 éoliennes contenant n éoliennes : au minimum $8 + (n - 8)/2$. Les éoliennes sont alors choisies de la façon suivante :

- en priorité les éoliennes équipées d'un enregistreur automatique à ultrasons pour les chauves-souris,
- puis 50 % des éoliennes sont choisies parmi les éoliennes jugées les plus à risques lors de l'étude d'impact (ou les éoliennes ayant montré une mortalité plus importante lors des suivis antérieurs) ;
- les éoliennes restantes sont choisies de façon aléatoire afin de disposer d'éoliennes représentatives en termes d'environnement, végétation, etc. »

9.1.1 SURFACE ET METHODE DE PROSPECTION

La surface à prospecter est un carré de 100 mètres de côté (ou deux fois la longueur des pales pour les éoliennes présentant des pales de longueur supérieur à 50 mètres), ou un cercle de rayon égal à la longueur des pales avec un minimum de 50 mètres. La méthode que le CPIE Sud Chamapagne a retenue est celle du carré.

Pour la recherche, des transects à pied avec un écartement de 5 à 10 mètres entre chaque sont réalisés. La nature et l'évolution de la taille de la végétation sont prises en compte tout au long du suivi et intégrées aux calculs de mortalité (distinction de l'efficacité de recherche et de la persistance des cadavres en fonction des différents types de végétation).

En zone à végétation dense, seules les zones à ciel ouvert ou praticables sont prospectées. Le reste de la surface non prospectée fait alors l'objet d'une correction proportionnelle par coefficient surfacique.

La recherche se réalise à 2 personnes, pendant 15 à 20 minutes lorsque l'éolienne est prospectée dans sa totalité.

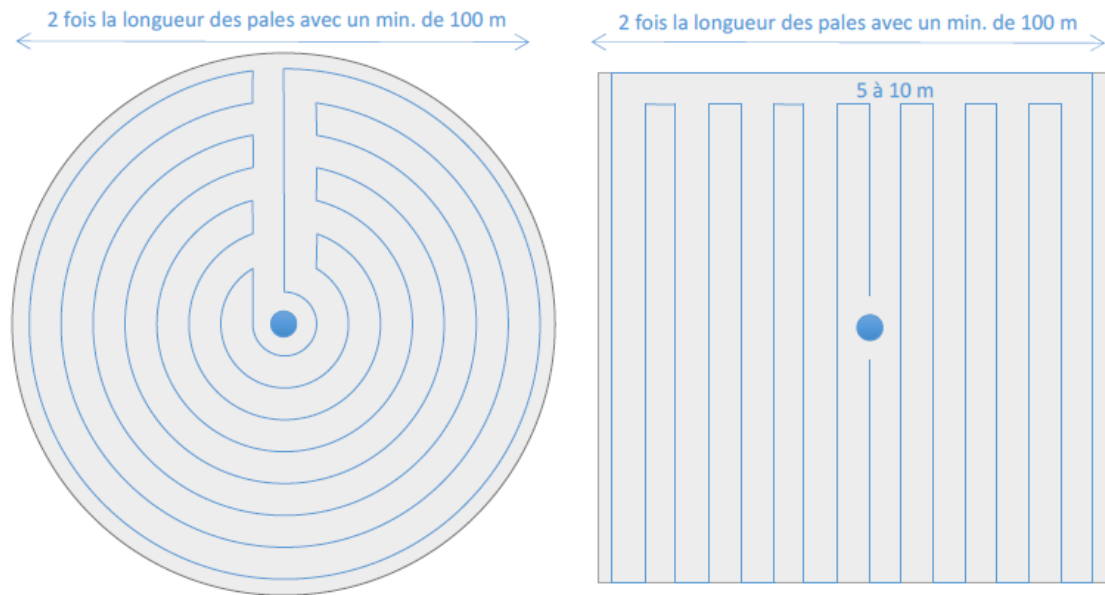


Figure 1 : Schéma de la surface-échantillon à prospecter (largeur des transects de 5 à 10m) (source : protocole révision 2018)

Lorsqu'un cadavre est découvert, plusieurs informations sont notées :

- La localisation du cadavre (n° de l'éolienne concernée, distance du mât, orientation par rapport à l'éolienne) ;
- L'espèce, l'âge et le sexe de l'individu (dans la mesure du possible) ;
- La date de la mort (approximativement) ;
- La présence de fractures ou de barotraumatisme.

Chaque cadavre est également photographié. Le cadavre est prélevé pour être identifié voir analysé (cause de mortalité, état sanitaire...).

9.2 LISTE ET CARACTERISTIQUES DES PARCS EOLIENS CONCERNES PAR LA DEMANDE

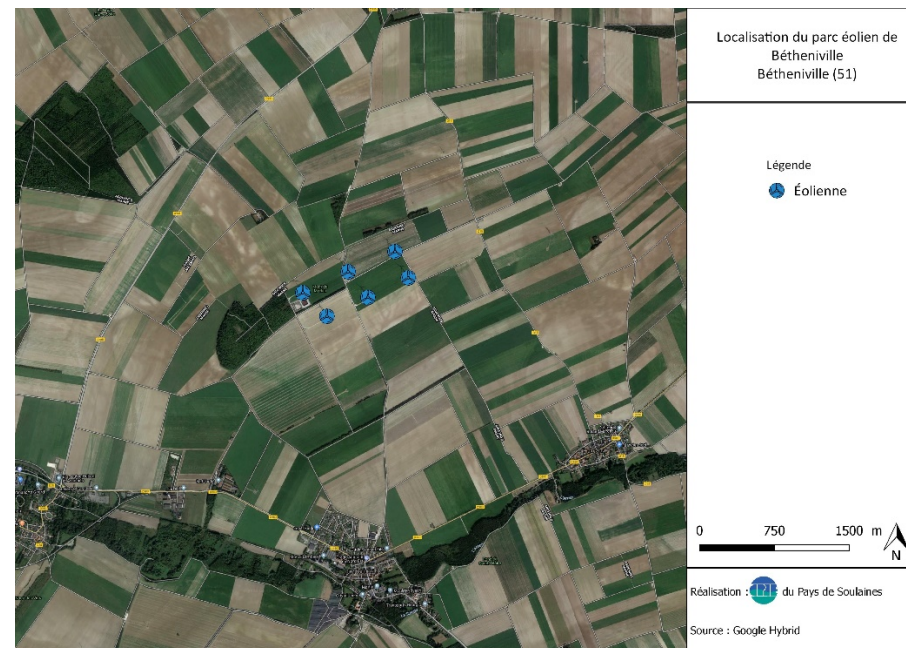
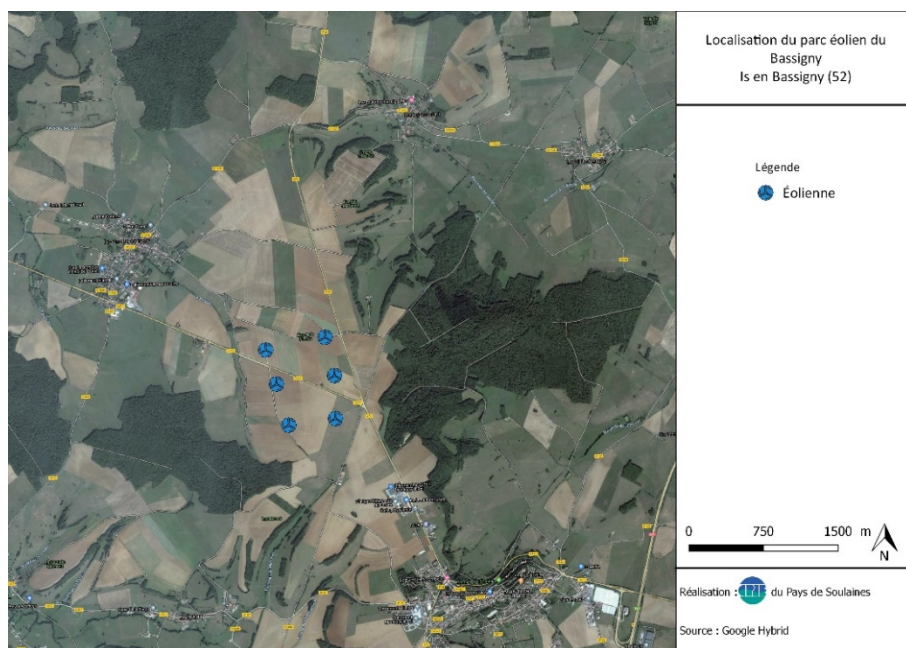
Nom du parc	Nom de la société référente	Communes et département	Nombre d'éoliennes
Bassigny	BORALEX	Is en Bassigny (52)	6
Bétheniville	ENGIE GREEN GREEN	Bétheniville (51)	6
L'Epine	ENGIE GREEN GREEN	Amanty (55)	7
Beauregard	ENGIE GREEN GREEN	Rumont - vavincourt (55)	7
Cernon 1	GAZELENERGIE	Cernon (51)	4
Cernon 2,3,4	ENGIE GREEN GREEN	Cernon (51)	14
Cheppes	ENGIE GREEN GREEN	Cheppes la Prairie (51)	5
Comes de l'Arce	BORALEX	Buxières sur Arce (10)	5
Coteaux du Blaiseron	BORALEX	Doulevant le Château – Dommartin le Saint Père – Baudrecourt (52)	8
Haut de Bane	ENGIE GREEN GREEN	Rumont (55)	6
Germinon	ENGIE GREEN GREEN	Germinon (51)	30
Haut de Conge	BORALEX	Dampierre – Poinson les Nogent – Vitry les Nogent (52)	14
Louvière/Poulangy	EDPR	Louvières – Poulangy (52)	5
Les Hauts Pays – Mont doré	ENGIE GREEN GREEN	Effincourt – Pancey – Aingoulaincourt (52)	11
Mont de la Grévière	ENGIE GREEN GREEN	Saint Etienne à Arnes – Saint Pierre à Arnes – Saint Clément à Arnes (08)	8
Mont Heudelan	ENGIE GREEN GREEN	Saint Hilaire le Petit (51) – Saint Clément à Arnes (08)	13
Seine Rive Gauche Nord	WPO	Châtres, Mesgrigny, Vallant-Saint-Georges, Orvilliers-Saint-Julien, Origny-le-sec, et Maizières-la-Grande-Paroisse (10)	30

9.2.1 BASSIGNY

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Is en Bassigny (52)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.2 BETHENVILLE

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Bétheniville (51)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 37 à 48
Nombre de passage	12

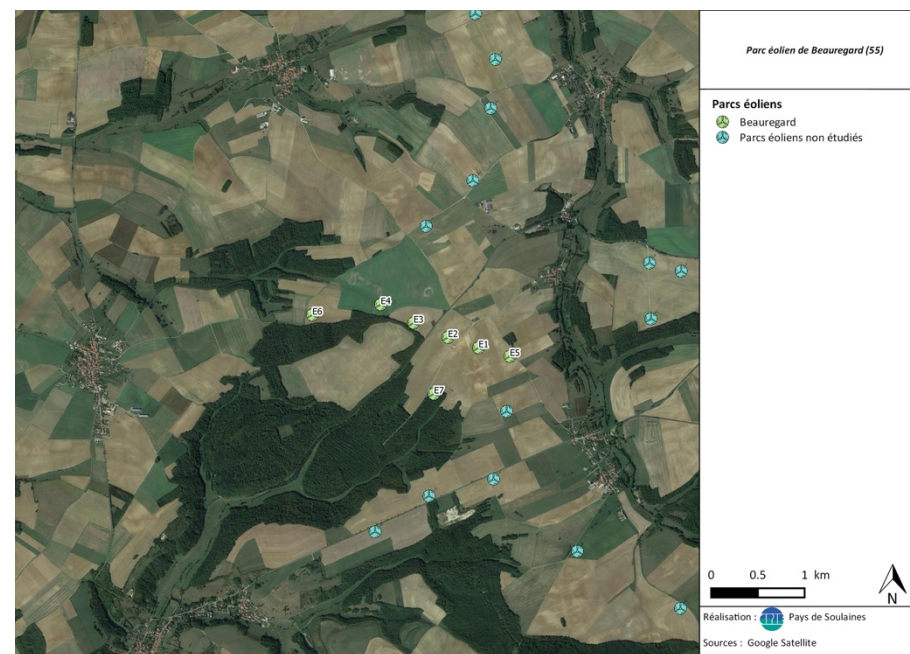
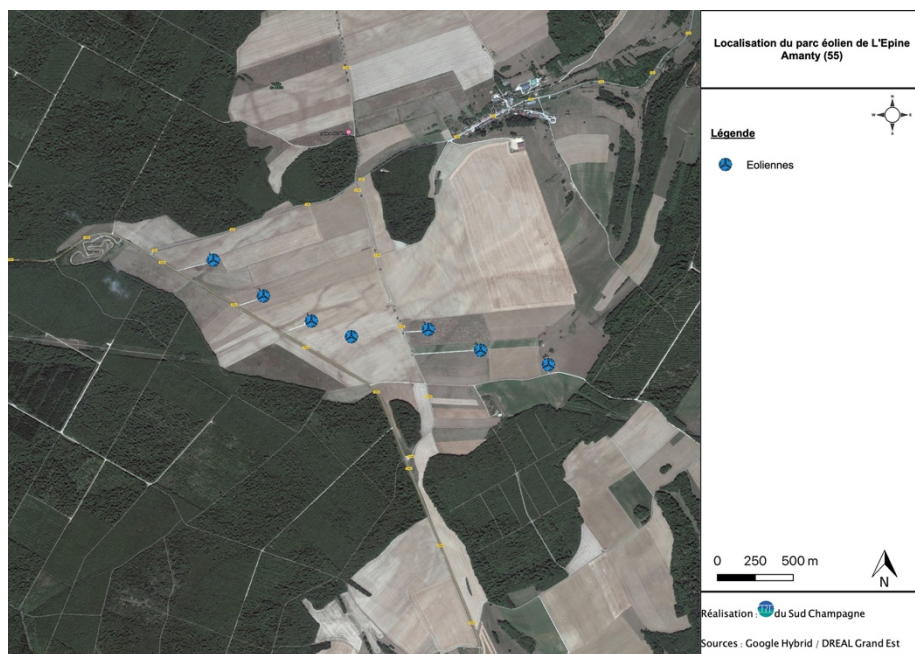


9.2.3 L'ÉPINE

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Amanty (55)
Nombre d'éolienne	7
Nombre d'éolienne prospectée	7
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.4 BEAUREGARD

Société référente	ENGIE GREEN
Communes concernées	Rumont - Vavincourt (55)
Nombre d'éolienne	7
Nombre d'éolienne prospectée	7
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

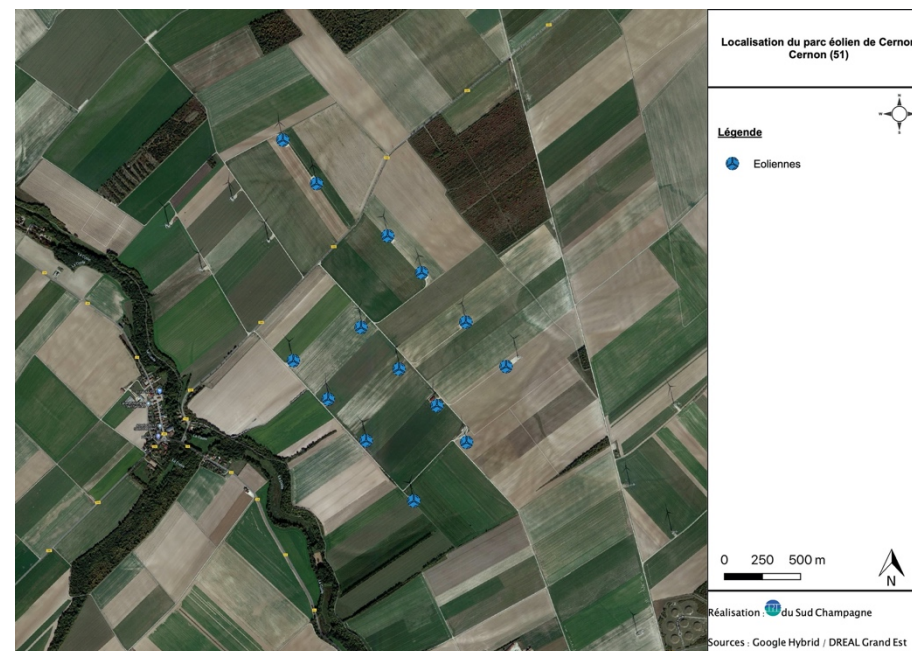
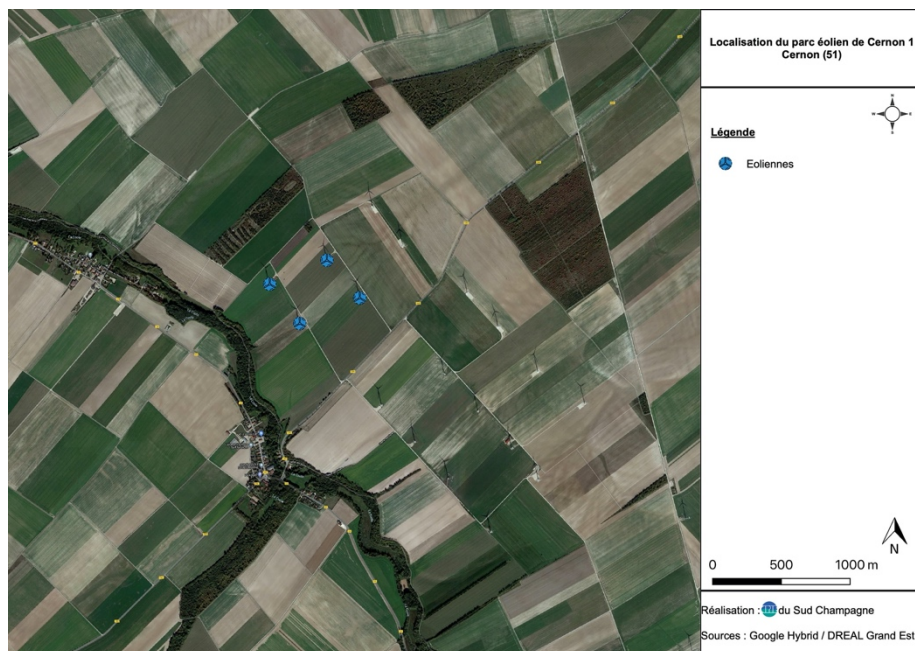


9.2.5 CERNON 1

Société référente	GAZELENERGIE
Commune concernée	Cernon (51)
Nombre d'éolienne	4
Nombre d'éolienne prospectée	4
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

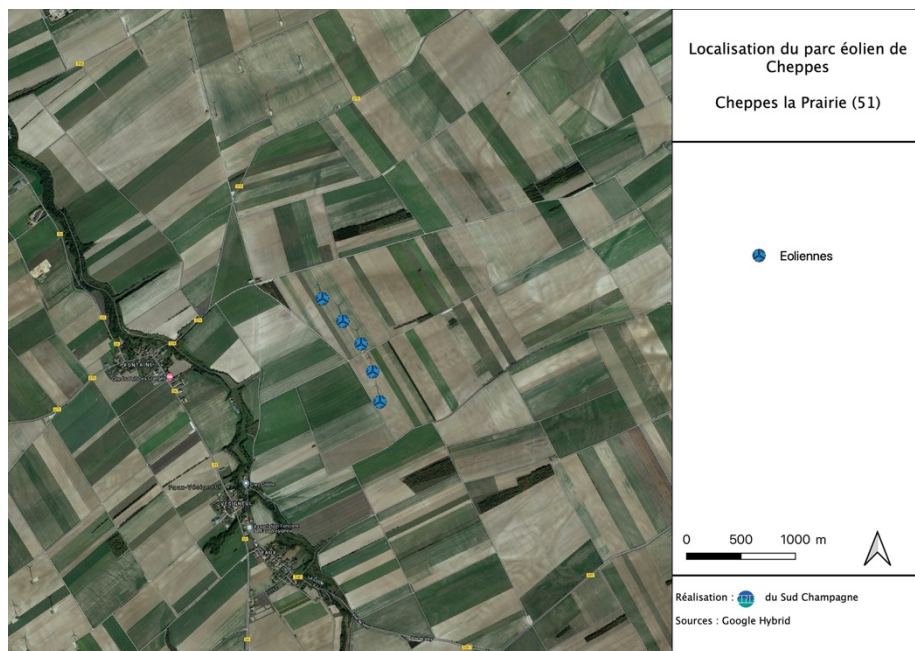
9.2.6 CERNON 2, 3, 4

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Cernon (51)
Nombre d'éolienne	14
Nombre d'éolienne prospectée	14
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24



9.2.7 CHEPPES

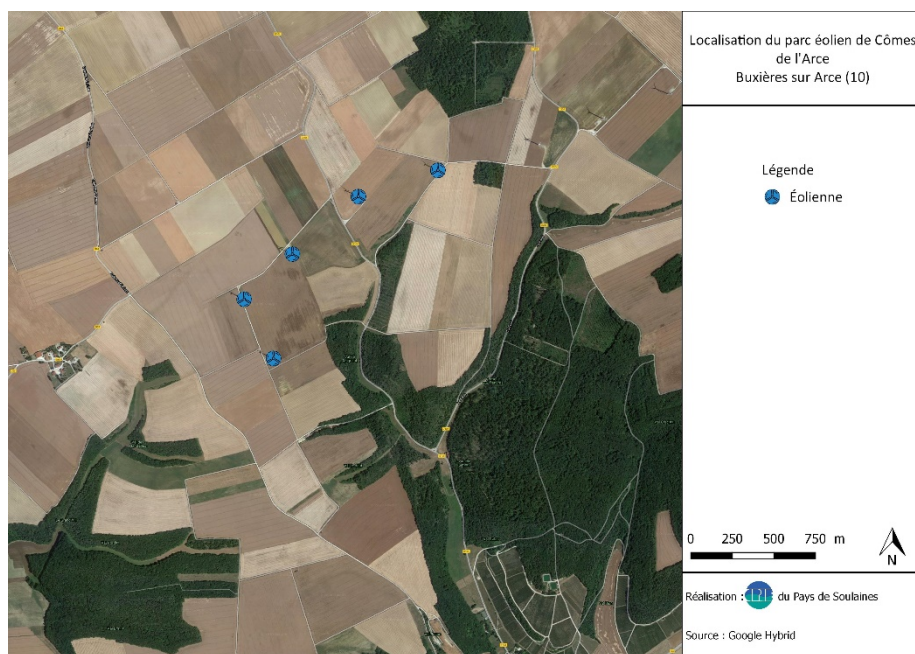
Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Cheppes la Prairie (51)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24



9.2.8 COMES DE L'ARCE

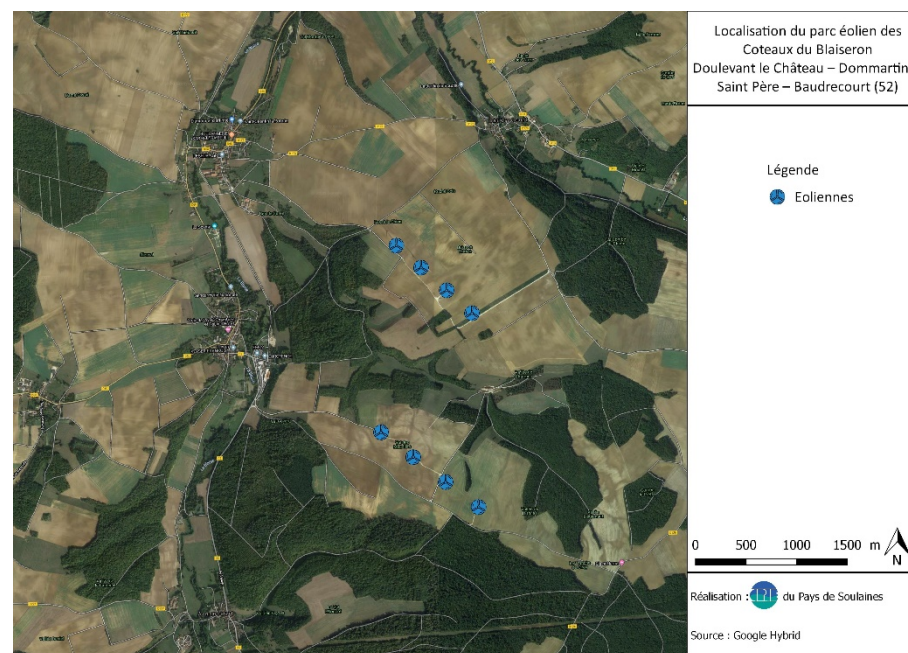
Société référente	BORALEX
Commune concernée	Buxières sur Arce (10)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 32 à 43
Nombre de passage	12*

*Contrôle de l'efficacité du bridage



9.2.9 COTEAUX DU BLAISERON

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Doulevant le Château – Dommartin le Saint Père – Baudrecourt (52)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

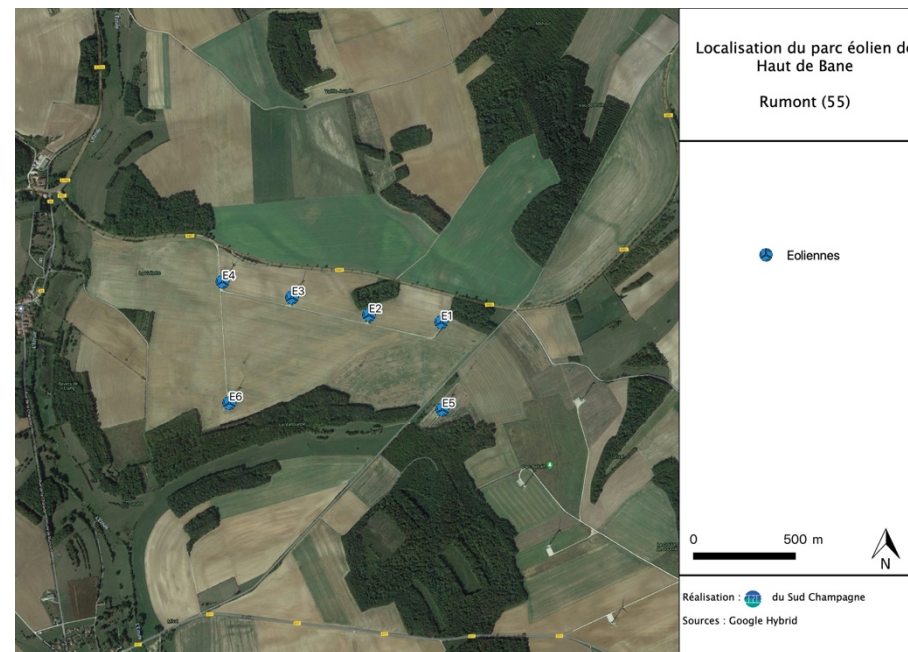
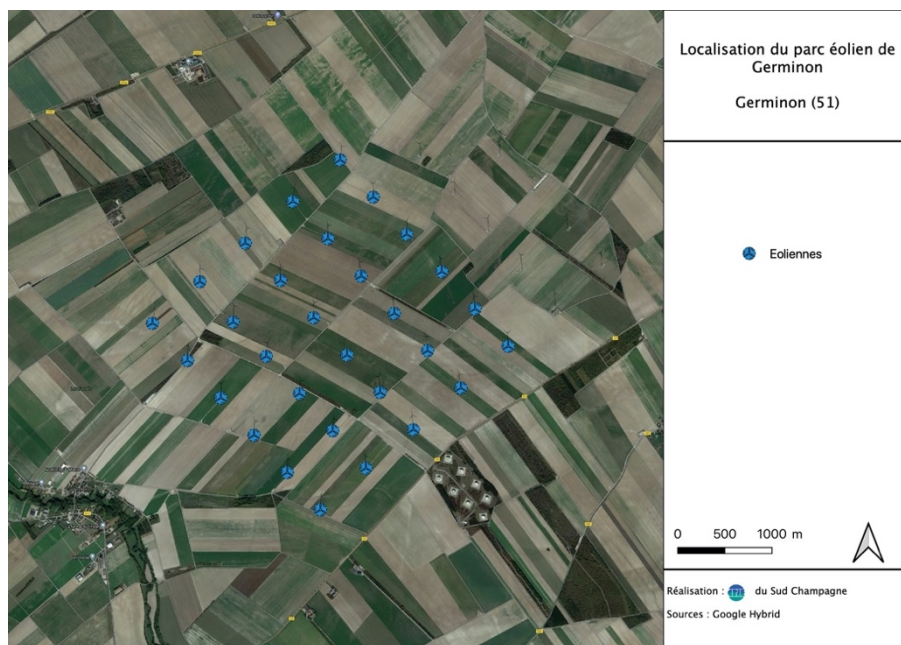


9.2.10 GERMINON

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Germinon (51)
Nombre d'éolienne	30
Nombre d'éolienne prospectée	30
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.11 HAUTE DE BANE

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Rumont (55)
Nombre d'éolienne	6
Nombre d'éolienne prospectée	6
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

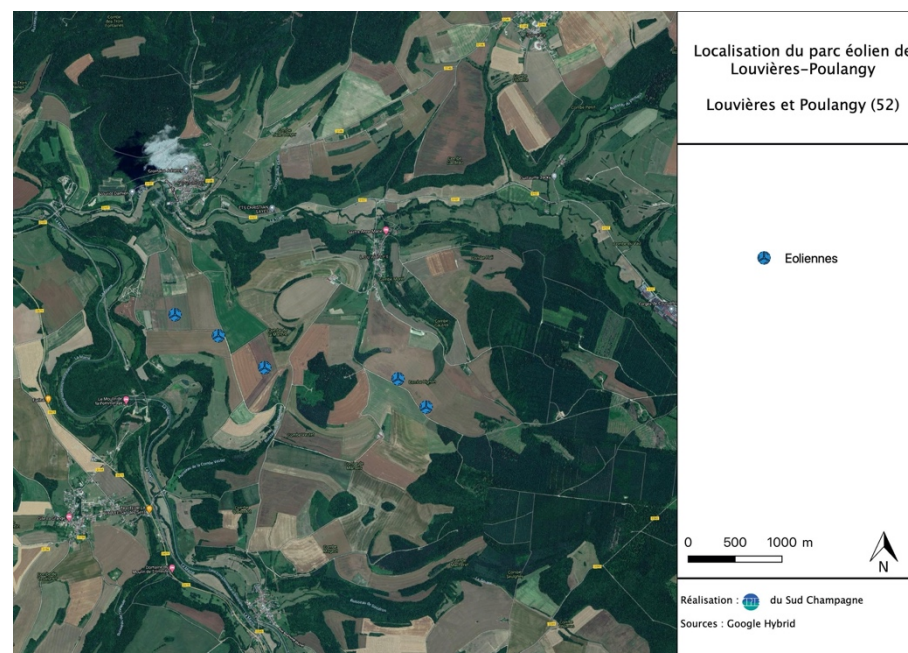
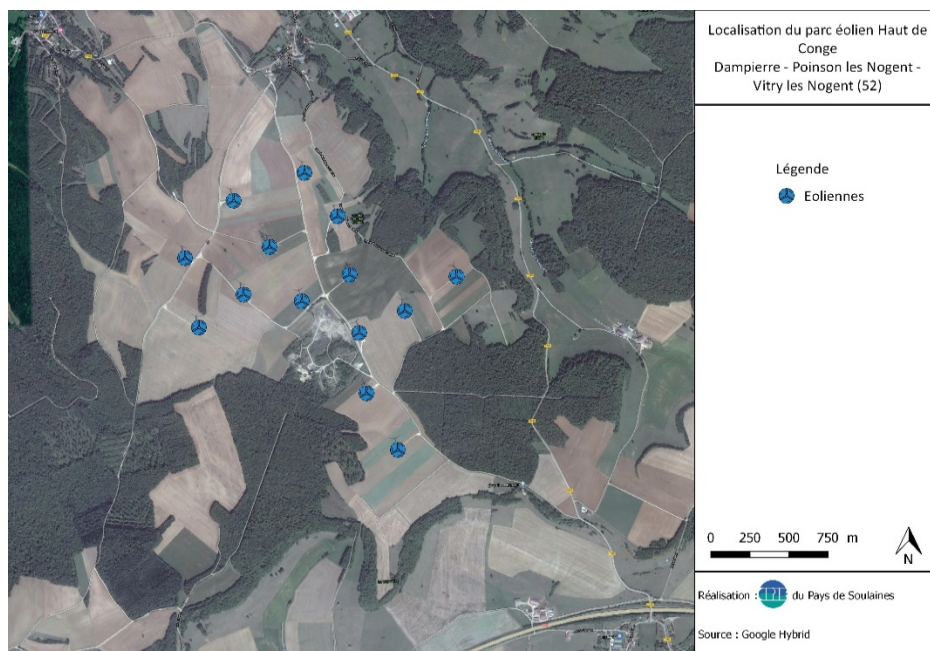


9.2.12 HAUT DE CONGE

Société référente	BORALEX
Commune concernée	Dampierre – Poinson les Nogent – Vitry les Nogent (52)
Nombre d'éolienne	14
Nombre d'éolienne prospectée	14
Période de prospection	Semaines 8 à 48
Nombre de passage	41

9.2.13 LOUVIERE/POULANGY

Société référente	EDPR
Commune concernée	Louvières et Poulangy (52)
Nombre d'éolienne	5
Nombre d'éolienne prospectée	5
Période de prospection	Semaines 9 à 44
Nombre de passage	36

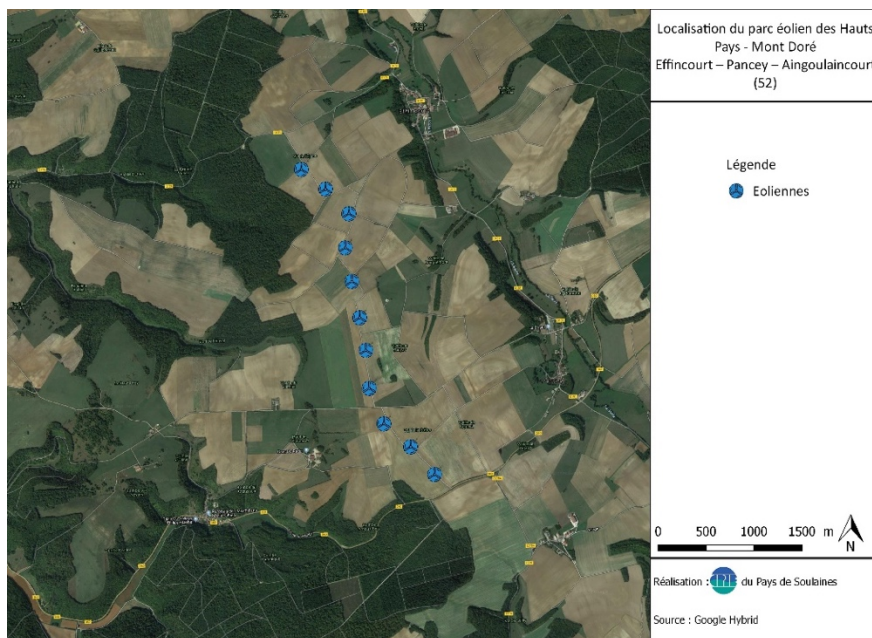


9.2.14 LES HAUTS PAYS – MONT DORE

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Effincourt – Pancey – Aingoulaincourt (52)
Nombre d'éolienne	11
Nombre d'éolienne prospectée	11
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.15 MONT DE LA GREVIERE

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Saint Etienne à Arnes – Saint Pierre à Arnes – Saint Clément à Arnes (08)
Nombre d'éolienne	8
Nombre d'éolienne prospectée	8
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

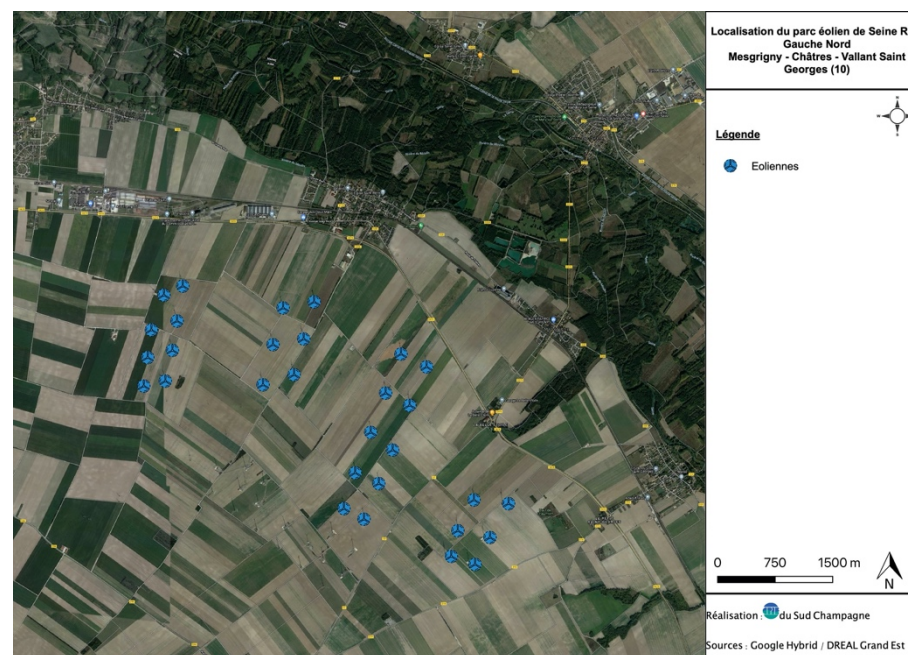
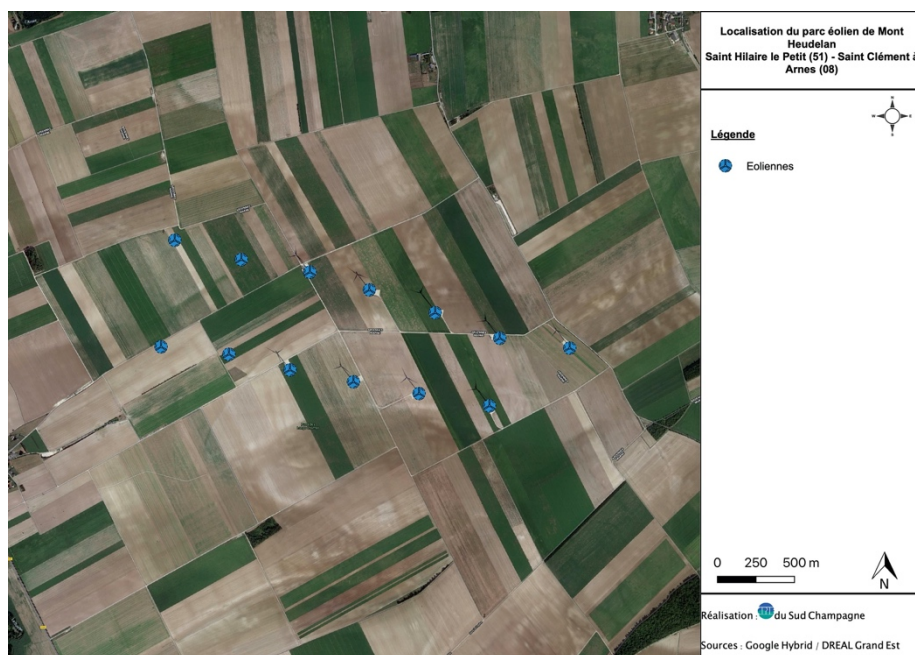


9.2.16 MONT HEUDELAN

Société référente	ENGIE GREEN
Commune concernée	Saint Hilaire le Petit (51) – Saint Clément à Arnes (08)
Nombre d'éolienne	13
Nombre d'éolienne prospectée	13
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24

9.2.17 SEINE RIVE GAUCHE NORD

Société référente	WPO
Commune concernée	Mesgriny – Châtres – Vallant Saint Georges (10)
Nombre d'éolienne	30
Nombre d'éolienne prospectée	22
Période de prospection	Semaines 20 à 43
Nombre de passage	24





N° 11 629*02

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..CPIE du Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN

Adresse : N° Rue ..Domaine Saint Victor

CommuneSoulaines Duvals..... Code postal ...10200.....

Nature des activités : ..Suivi de la mortalité éolien

Qualification : ..voir CV des personnes concernées par cette demande

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1 Avifaune listée dans l'arrêté du 29 octobre 2009 ainsi que le Milan royal (Milvus milvus) listé dans l'arrêté du 6 janvier 2020	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B2 à l'exception des espèces listées dans l'arrêté du 9 juillet 1999 Chiroptères listés dans l'arrêté du 23 avril 2007 ainsi que la Noctule commune (Nyctalus noctula) listée dans l'arrêté du 6 janvier 2020	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B3 à l'exception des espèces listées dans l'arrêté du 9 juillet 1999	/	cadavres	Parcs éoliens concernés par la demande (voir document joint)
B4			
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport : ..Suivi de la mortalité éolien.....

..... Transport des cadavres jusqu'au centre de soin du CPIE du Sud Champagne pour précision d'identification et dans le cas des chiroptères envoyés à l'ANSES de Nancy.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..Parcs éoliens concernés par la demande (voir liste dans document joint).....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : CPIE du Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue Domaine Saint Victor

Commune Soulaines Dhuys Code postal 10200

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du : 02/07/2018

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

..... Les cadavres non pris en charge pour analyses par l'ANSES, le Réseau SAGIR ou un laboratoire d'analyses vétérinaires seront stockés dans un congélateur du centre de soins de la faune sauvage du Sud Champagne avant leur destruction par un équarisseur agréé (société ATEMAX). Les animaux stockés sont identifiés et référencés dans un registre distinct de celui du Centre de sauvegarde rappelant l'espèce concernée, son lieu de découverte et la date de découverte. Ce registre sera mis à disposition des services instructeurs.

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : .. 2h

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

..... Les cadavres sont transportés dans des sacs de congélation hermétiquement fermés selon le protocole SAGIR

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : 01/02/2021 ou 31/12/2021

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

..... Toutes les personnes concernées par cette demande ont suivi une formation et sont qualifiées (voir CV joints)

Autre formation Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Soulaines Dhuys

le 17/02/2021

Votre signature Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... CPIE Sud Champagne, Association Soulaines Tourisme Environnement
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN
 Adresse : N° .. 1 Rue .. Domaine Saint Victor
 Commune .. Soulaines Dhuis
 Code postal .. 10200
 Nature des activités : .. Suivis de la mortalité éolien
 Qualification : .. voir CV des personnes concernées par cette demande

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	Tous les oiseaux listés par l'Arrêté du 29 octobre 2009 ainsi que le Milan royal (Milvus milvus) listé dans l'arrêté du 6 janvier 2020	/	cadavres retrouvés sur parcs éoliens concernés pas la demande (voir document joint)
B2	à l'exception des espèces listées par l'Arrêté du 9 juillet 1999 Tous les chiroptères listés par l'Arrêté du 23 avril 2007	/	cadavres retrouvés sur parcs éoliens concernés pas la demande (voir document joint)
B3	ainsi que la Noctule commune (Nyctalus noctula) listée dans l'arrêté du 6 janvier 2020 à l'exception des espèces listées par l'Arrêté du 9 juillet 1999	/	cadavres retrouvés sur parcs éoliens concernés pas la demande (voir document joint)
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale Evaluation de l'impact des éoliennes sur les oiseaux et les chiroptères avec protocole national 2018. Arrêté du 26 août 2011

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
CPIE Sud Champagne, Soulaines Tourisme Environnement, Domaine Saint Victor, 10200 Soulaines Dhuis

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser : Voir la liste des personnes concernées par la demande ainsi que leur CV (documents joints)
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 01/02/2021 au 31/12/2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :
Départements : 08, 40, 51, 52, 55, 88
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Préconisation dans le cadre des procédures ICPE

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Bilans annuels transmis à la DREAL :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Bilan annuel transmis à la DREAL :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Soulaies Dhuys
le 17/02/2021
Votre signature Stéphane BELLENOUE et Olivia GARCIN

Envoyer par mail